

**DEPARTEMENT  
DE L'EURE**

ARRONDISSEMENT

**COMMUNE  
D'EZY SUR EURE**

Date de convocation :  
**vendredi 02 février 2018**

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
**23**

Nombre de Conseillers  
présents :  
**17**

Nombre de Conseillers  
votants :  
**23**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE D'EZY SUR EURE  
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 février 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le 09 février**

**à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire**

**PRÉSENTS :**

P. LEPORTIER, M. ROUSSET, D. DUVAL, D. HERMET, C. ROUGERON, C. NOË, E. GROUX,  
J. BARONNET, M. BÉNARD, J.M BRUNET, R. CHEVRETEAU, A. FOURMAUX, V. GOUIN,  
S. GUIARD, C. HÉROUARD, M. PAGÈS, V. RÉVEILLARD  
formant la majorité des Conseillers en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :**

J. BRET pouvoir à S. GUIARD  
D. CLARKE pouvoir à C. HÉROUARD  
A. FOLLIARD pouvoir à C. ROUGERON  
I. LEGGETT pouvoir à E. GROUX  
A. MONCOMBLE pouvoir à P. LEPORTIER  
A. TOUTAIN pouvoir à M. ROUSSET

**ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRESENTÉ :**

**ADMINISTRATION :**

Q. DELPORTE.

Monsieur Vincent RÉVEILLARD est élu secrétaire de séance



MAIRIE  
DE  
**EZY-SUR-EURE**



**Compte rendu du Conseil Municipal**

**de la séance du 09 février 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 6  
Nombre de conseillers absents excusés : 0

Monsieur LEPORTIER, ouvre la séance à 20h10  
Secrétaire de séance : Monsieur Vincent RÉVEILLARD

Le compte rendu du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Exposé des décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal :

- Contrat de location des photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole Elémentaire
- Attribution des lots du marché pour l'aménagement de la bibliothèque médiathèque conformément au rapport d'analyse des offres et à la proposition de la Commission « Marché à procédure adaptée ».

➤ **1 - Finances**

**a - Débat d'Orientations Budgétaires 2018**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge des finances, pour la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2018 (DOB).

Il est rappelé que ce DOB a été présenté lors des travaux de la Commission Finances et de la Commission Plénière (voir document annexe).

Pour les années à venir l'Etat a décidé de fixer une limite à l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % /an pour les communes et collectivités de plus de 10 000 habitants. La Commune se fixe également cet objectif afin de pouvoir bénéficier des subventions publiques qui seront conditionnées à une augmentation raisonnable des dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé qu'un emprunt sera réalisé l'année prochaine pour financer les travaux de voiries du Boulevard Ulysse Lavertu, de la rue Roussel et du lotissement des Acacias.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la tenue du DOB 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**b – Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2018 : Commune**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 dans la limite de 25 % des autorisations accordées l'année précédente :

Il est donc proposé les ouvertures de crédits suivantes :

- Compte 2051 / 112 : 2385 € HT soit 2773 € TTC (logiciel Police Municipale)
- Compte 2132 / 71 : 2865,16 € HT soit 3022,74 € TTC (fenêtres logement communal)
- Compte 2152 / 821 : 2625 € HT soit 3150 € TTC (panneau d'affichage)
- Compte 2183 / 112 : 2867 € HT soit 3440,40 € TTC (caméras de vidéo-protection pour la Mairie et l'Espace Culturel et Sportif)
- Compte 2184 / 020 : 978,20 € HT soit 1173,84 € TTC (tables pour la salle des fêtes)
- Compte 2188 / 251 : 390 € HT soit 468 € TTC (enregistreur de température)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**c – Révision des tarifs du camping municipal : année 2018**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Dominique DUVAL, 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des affaires scolaires, environnement et du camping municipal.

Pour l'année 2018 il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

<b>TARIFS ANNUELS CAMPING *</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Contrat annuel (électricité incluse)</b> comprenant : couple-emplacement-véhicule-garage mort- hivernage	1 400,00 €	1 400,00 €
Enfant de moins de 8 ans / jour	1,50 €	1,50 €
Adulte supplémentaire /jour	2,00 €	2,00 €
<b>Hivernage hors contrat annuel (période de fermeture du camping)</b>	112,00 €	112,00 €

<b>TARIFS JOURNALIERS CAMPING *</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Emplacement + 1 Adulte	7,00 €	7,00 €
Adulte supplémentaire	2,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 8 ans	1,50 €	1,50 €
véhicule	2,50 €	2,50 €
garage mort	2,00 €	2,00 €
branchement électrique	5,50 €	5,50 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

A la demande du Conseil Municipal une étude sur le fonctionnement et le mode de gestion du camping sera menée en 2018.

**d – Subvention 2018 : Musicalement Vôtre**

Pour l'année 2018 l'association Musicalement Vôtre fait savoir qu'elle n'a pas besoin d'une avance sur subvention pour l'organisation du festival de Jazz.

**e – Subvention 2018 : Comité de Jumelage : 40<sup>ème</sup> anniversaire**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Denis HERMET, 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des associations : le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage se tiendra du 10 au 13 mai 2018, aussi il est nécessaire d'étudier l'organisation des festivités et le financement de cet évènement.

La subvention habituelle du Comité de Jumelage est de 2500 € les années où il y a des activités importantes, aussi il est proposé aux Conseillers de reconduire cette subvention.

La Commune participera directement à certaines dépenses (soirée de gala, bus...) qui s'inscriront dans la ligne budgétaire « fêtes et cérémonies » car le 40<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre dans le cadre des manifestations officielles de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**f – Délos Apei 78 : demande de participation financière pour trois personnes domiciliées à Ezy : année 2018**

Monsieur le Maire expose le dossier : il s'agit d'une demande de participation financière pour trois habitants d'Ezy pris en charge dans un établissement pour personnes handicapées. Les années précédentes les subventions accordées ont été respectivement de 908 € en 2013 (2 personnes), 397 € en 2014 (1 personne), 437 € en 2015 (1 personne) et 300 € en 2017 (2 personnes) ;

Pour 2018 le centre sollicite une participation à hauteur de 300 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de participer financièrement aux frais de fonctionnement des trois personnes domiciliées sur la Commune et à verser à l'association « Délos Apei 78 » la somme totale de 300 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**g – CFAIF Val de Reuil : demande de participation financière pour les élèves domiciliés à Ezy : année scolaire 2017 - 2018**

Monsieur le Maire expose le dossier : comme chaque année la Commune est sollicitée pour participer financièrement aux frais de scolarisation des enfants d'Ezy dans les CFA : le montant demandé est de 60 € par élève comme les années précédentes (6 élèves scolarisés pour l'année 2018).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de participer financièrement aux frais d'enseignement des jeunes apprentis domiciliés sur la Commune et de l'autoriser à verser au Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure situé 41 rue du Pas des Heures au Val de Reuil (27) la somme totale de 360 € soit 60 € par élève.

Délibération adoptée à l'unanimité

## ➤ 2 – Intercommunalité

### **☑ a – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau potable de la Vallée d’Eure (SIAEVE) : adhésion de l’Agglomération Evreux Portes de Normandie**

Monsieur le Maire expose les faits : la Commune a été saisie d’une demande d’adhésion de l’Agglomération d’Evreux Portes de Normandie (EPN) au Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau potable de la Vallée d’Eure (SIAEVE). En effet l’Agglo d’Evreux a pris au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence eau potable sur l’ensemble de son territoire mais elle peut adhérer à des syndicats pour l’exercer.

Cette prise de compétence a eu comme effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le retrait des communes de Garennes sur Eure, Croth, la Couture Boussey, le l’Habit, Mouettes, au sein du SIAEVE.

Monsieur le Maire rappelle que l’Agglo du Pays de Dreux ne prendra cette compétence eau qu’à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en l’absence d’évolutions législatives de la loi GEMAPI (LOI n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l’exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations).

Dans l’attente de l’adhésion de l’EPN au SIAEVE un nouveau Président, en la personne de Monsieur Denis HERMET, a été nommé pour gérer les affaires courantes.

Toutefois il convient d’abord de fixer la nouvelle gouvernance avant de délibérer sur l’adhésion de l’EPN, aussi un Conseil Municipal sera prévu début mars.

Monsieur le Maire rappelle qu’Ezy et Ivry représentent 48% de la population du SIAEVE et qu’il sera donc nécessaire d’établir les statuts du SIAEVE en fonction de strates démographiques.

### **☑ b – Agglomération du Pays de Dreux : transfert de propriété des parcelles ZC 391 et 392 de la ZAC de Coutumel à Ezy**

Monsieur le Maire expose le dossier : il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir transférer à l’euro symbolique, la propriété des deux derniers terrains commercialisés (6674 m<sup>2</sup> au total) sur la ZAC de Coutumel au profit de l’Agglo du Pays de Dreux en vue d’une future vente. Ce transfert s’effectue dans le cadre de la prise de compétence par l’Agglo sur cette Zone d’Aménagement Concerté.

Le montant de cette vente sera intégré au bilan financier de la ZAC dans le cadre du futur lotissement et du remboursement à la Commune du déficit de la ZAC.

Délibération adoptée à l’unanimité.

### **☑ c – Syndicat Intercommunal de l’Electricité et du Gaz de l’Eure (SIEGE 27) : renouvellement de la convention triennale pour le reversement de la Taxe sur la Consommation Finale de l’Electricité (TCFE)**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Martine ROUSSET, 1<sup>ère</sup> Adjointe et déléguée au SIEGE27 : les travaux effectués par le SIEGE27 sur la Commune sont en partie financés par la Taxe sur le Consommation Finale d’Electricité (TCFE). Depuis plusieurs années cette taxe est perçue à 65 % par ce Syndicat pour alimenter les crédits alloués à la Commune pour ses travaux. Les 35 % restants sont directement perçus par la Commune (30 000 €).

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de reversement au SIEGE27 d'une partie de la TCFE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### ➤ 3 – Administration communale

#### 📁 a – Création d'un poste pour l'animation de la bibliothèque-médiathèque

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque – médiathèque il convient de créer un poste pour l'animation et la gestion de cet équipement culturel. Ce personnel devra également s'appuyer sur le milieu associatif.

Le recrutement sera lancé très prochainement car la partie fonctionnement de la bibliothèque doit être finalisée en amont de l'ouverture des locaux (mobilier, collections, horaires etc...) avec un personnel qualifié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 📁 b – Modification du tableau des effectifs des employés communaux

Monsieur le Maire expose le dossier : il convient de mettre à jour pour l'année 2018 le tableau des effectifs suite aux nombreux mouvements de personnels (retraites, embauches, création de poste) :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires au 01/12/2014	Modifications Budgétaires	Effectifs budgétaires au 01/01/18	Effectifs Titulaires Stagiaires au 01/12/14	Modifications effectifs pourvus	Effectifs Titulaires Stagiaires pourvus au 01/01/18
Attaché principal	A	1	0	1	0	0	0
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2	1	0	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et bibliothèques	B	0	1	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	-2	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2ème classe NC	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif NC	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière administrative</b>		<b>11</b>	<b>-1</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	-1	2	0	0	0
Adjoint technique	C	20	-1	19	18	-2	16
Adjoint technique NC	C	2	-1	1	1	-1	0
<b>Filière technique</b>		<b>27</b>	<b>-3</b>	<b>24</b>	<b>20</b>	<b>-2</b>	<b>18</b>
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2ème classe	C	4	0	4	2	0	2
<b>Filière médico-sociale</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Chef de service	B	1	-1	0	0	0	0
Brigadier-chef-principal	C	2	0	2	2	-1	1
Gardien-brigadier	C	0	2	2	0	1	1
<b>Filière police municipale</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>45</b>	<b>-3</b>	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>-2</b>	<b>29</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 📁 c – Convention entre la Ville d'Ezy sur Eure et GRDF pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Monsieur le Maire expose le dossier : dans le cadre de la modernisation de son service GRDF souhaite installer sur la Commune plusieurs équipements pour permettre la télé-relève des compteurs. Il s'agit dans un premier temps d'installer dans deux ou trois bâtiments communaux des équipements de concentration des données de télé-relève, puis dans un second temps de procéder à l'installation chez les particuliers du compteur communicant GAZPAR.

Il convient de préciser que cet équipement ne permet pas d'effectuer d'opérations à distance contrairement au compteur LINKY d'ERDF.

Il est nécessaire de signer une convention d'occupation des locaux communaux avec GRDF pour le déploiement de ces installations.

Cette occupation du domaine public est consentie moyennant 50€ /an par pour compenser la consommation électrique des concentrateurs installés dans les bâtiments publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **d – Musée du Peigne : adhésion au réseau « La Fabrique de patrimoines en Normandie »**

Monsieur le Maire expose le dossier : la Commune a été sollicitée par l'association de gestion du Musée du Peigne pour adhérer à la « Fabrique de patrimoines en Normandie ».

La « Fabrique de patrimoines en Normandie » est un Etablissement Public de Coopération Culturelle créée en 2015, ayant pour mission la connaissance et la mise en valeur et de transmission des patrimoines ethnologique et immatériel à travers différentes réalisations.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette adhésion afin de soutenir et de développer le Musée du Peigne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **➤ 4 - Questions diverses**

Remerciements : Maison Familiale Rurale de Vimoutiers pour la participation financière versée pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

À Ezy sur Eure, le 09 février 2018



Le Maire,  
Pierre LEPORTIER